



## NETT 313

### DETERGENT POUR ELIMINER LE FILM STATIQUE

---

**PROPRIETES :**

NETT 313 a été formulé pour faciliter le nettoyage des véhicules. Son action a pour effet de décrocher le film statique sans frotter. Il laisse les véhicules propres et brillants.

NETT 313 assure une parfaite efficacité et un gain de temps lors du lavage des véhicules.

---

**CARACTERISTIQUES :**

- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| - Aspect : liquide.      | - Couleur : jaunâtre |
| - Densité : 1,2          | - PH : 12,6          |
| - Biodégradable à + 90 % |                      |

---

**UTILISATIONS :**

Nettoyage des véhicules et des façades.

---

**UTILISATEURS :**

Garages, stations services, etc. Convient parfaitement pour le nettoyage des tracteur, enjambeurs etc...

---

**MODE D'EMPLOI :**

Se dilue en eau de 3 à 5 % en fonction du degré de salissure des véhicules et de la mise en œuvre du produit.

En pulvérisation, préparer une solution dans le pulvérisateur de 3 à 5 %. Disposer sur le véhicule en commençant toujours par le bas. Laisser agir 1 à 3 minutes, puis rincer à l'eau froide sous pression de 70 à 80 bars.

Utilisation au nettoyeur H.P. : Dans les nettoyeurs H.P. en eau froide ou en eau chaude, verser NETT 313 dans le réservoir et régler l'injection de produit de façon que la concentration en sortie de base soit de 1 à 5 %. Laisser agir sans sécher, puis rincer abondamment à l'eau claire.

**DILUE ENTRE 1 POUR 10 ET 1 POUR 15 VOLUMES D'EAU NETT 313 DE COLLE PARFAITEMENT LES MOUSTIQUES SECHES SANS ALTERER PEINTURES, VERNIS, VERRES, PLASTIQUES.**

---

**PRECAUTIONS :**

Nous conseillons de respecter les doses d'utilisation et de ne pas laver les véhicules en plein soleil ou par temps de gel.

---

**LEGISLATION :**

Etiquetage : corrosif

R34 : Provoque des brûlures.

R22 : Nocif par ingestion

S 1 / 2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S 36/37 : Porter un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

S 45 : En cas de malaise ou d'accident, consulter un médecin.